Depuis janvier 2023, les délibérations sont à retrouver dans l'outil Publi-Act sur la page Délibérations, Arrêtés et Décisions.

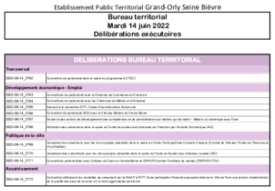
Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre
Bureau territorial
Mardi 14 juin 2022
Délibérations exécutoires

DÉLIBERATIONS BUREAU TERRITORIAL

DÉLIBERATIONS

Bureau du 14 juin 2022

12 DOCUMENTS - *Publié le 16 juin 2022*

Compte-rendu synthétique
(.pdf, 392,7 Ko)
TÉLÉCHARGER

Convention de partenariat dans le cadre du programme ACTEE2
(.pdf, 1,5 Mo)
TÉLÉCHARGER

Conventions de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie
(.pdf, 1,8 Mo)
TÉLÉCHARGER

Compte-rendu synthétique du bureau du 14 juin 2022

Liste des délibérations :

Délibération n°2022-06-14_2762 Convention de partenariat dans le cadre du programme ACTEE2

Délibération n°2022-06-14_2763 Conventions de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie

Délibération n°2022-06-14_2764 Conventions de partenariat avec les Chambres de Métiers et d'Artisanat

Délibération n°2022-06-14_2765 Avenant à la convention EPT- Cluster Eau-milieu-Sols Action sols

Délibération n°2022-06-14_2766 Convention de partenariat 2022 avec la Cité des Métiers du Val de Marne

Délibération n°2022-06-14_2767 Soutien à des actions de développement des compétences et de sensibilisation aux métiers qui recrutent – Métiers du numérique avec Faire

Délibération n°2022-06-14_2768 Attribution des subventions dans le cadre du Fonds de soutien aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Délibération n°2022-06-14_2769 Versement de subventions pour les micro-projets présentés dans le cadre du Fonds Participatif des Conseils Citoyens (Contrat de Ville des Portes de l'Essonne et Viry-Chatillon)

Délibération n°2022-06-14_2770 Versement des subventions pour les micro-projets présentés dans le cadre du Fonds de Soutien aux Initiatives Locales 2022

Délibération n°2022-06-14_2771 Conventions partenariales avec Cultures du Cœur en Val-de-Marne et Espoir Centres Familiaux de Jeunes (Espoir CFDJ)

Délibération n°2022-06-14_2772 Convention définissant les modalités de versement par le SIAAP à l'EPT d'une participation financière exceptionnelle de la Ville de Paris aux actions d'amélioration de la qualité des eaux de la seine sur la zone agglomérée parisienne

Bâtiment Askia
11 avenue Henri Farman
BP748
94 398 Orly aérogare
Cedex
01 78 18 22 22